



Pas de repos compensateur sur un contrat de nuit

Par **Nicolask**, le **17/01/2019** à **04:14**

Bonjour, je vous expose rapidement ma situation car je pense que mon employeur ne respecte pas la loi.

Je suis ouvrier avec un contrat de travailleur de nuit, je travaille donc toute l'année en horaires de nuit seulement voilà, au bout de 2 ans de présence je me rends compte que hormis la majoration d'heure de nuit, nous n'avons le droit à aucun repos compensateur! De plus les heures supplémentaires que j'ai effectués au cours de l'année (260 heures) ne m'ont pas ouvert non plus aucun droit au repos compensateur.. aurai je des recours afin de résoudre ce problème avec mon employeur? Merci d'avoir pris le temps de me lire

Nicolas K

Par **P.M.**, le **17/01/2019** à **08:53**

Bonjour,

Il convient de se référer à l'[art. L3122-15 du Code du Travail](#) ou ses versions antérieures...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...